

**PROGRAMME DE VEILLE 2018 DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE  
SUR LES SOCIÉTÉS DU SBF 120**

**ALERTE N° 86 CONCERNANT ALSTOM**

Cette analyse est plus particulièrement destinée aux responsables « exercice des droits de vote » et/ou aux correspondants « gouvernement d'entreprise » de l'AFG.

*L'AFG publie depuis 1998 un code de gouvernement d'entreprise, « Recommandations de l'AFG sur le gouvernement d'entreprise » (dernière mise à jour en 2018) et alerte, dans le cadre de son programme de veille, sur les résolutions des assemblées générales des sociétés du SBF 120 contraires à ce code de gouvernement d'entreprise. Ces analyses ne constituent en aucune manière des conseils en vote. Nous vous rappelons par ailleurs que la loi de sécurité financière du 1er août 2003 rend obligatoire l'exercice des droits de vote attachés aux titres figurant à l'actif des OPC et demande aux sociétés de gestion d'indiquer les motifs pour lesquels elles ne les auraient pas exercés.*

SCG

**ALSTOM**

**DATE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : 17 JUILLET 2018**

Assemblée générale où se trouve proposée au vote la création de l'entité "Siemens Alstom", la nomination d'un nouveau conseil d'administration qui inclut notamment cinq membres désignés par Siemens, qualifiés d'indépendants, et trois administrateurs issus de l'ancien conseil, ainsi que la suppression des droits de vote doubles.

## RESOLUTIONS CONCERNEES PAR LES RECOMMANDATIONS DE L'AFG

### ▪ **RESOLUTION 22 : Augmentation de capital sans DPS par placement privé**

#### **Analyse**

La résolution propose au vote une délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital sans DPS, à hauteur de 10 % du capital actuel par placement privé sans qu'il soit justifié de situations particulières.

#### **Référence**

**Extrait des recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2018:  
Titre I-C 1-2 (b)**

*L'AFG n'est pas favorable aux augmentations de capital par placement privé, sauf justification de situations particulières formellement expliquées par la société émettrice (par exemple : augmentations de capital par placement privé limitée à des obligations convertibles).*

### ▪ **RESOLUTION 24 : Option de sur allocation (green-shoe)**

#### **Analyse**

La résolution 24 permet de répondre à une demande additionnelle de participation aux augmentations de capital visées dans la résolution 22 qui ne respecte pas elle-même les recommandations de l'AFG.

#### **Référence**

**Extrait des recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2018 :  
Titre I-C 1) 1-2 (b)**

*L'AFG recommande que les autorisations d'augmentation de capital, sans droit préférentiel de souscription et sans délai de priorité obligatoire, potentiellement cumulées, soient limitées à 10% du capital.*

### ▪ **RESOLUTION 31 : Attribution d'actions gratuites**

#### **Analyse**

Résolution autorisant l'attribution d'actions gratuites à hauteur de 2,25 % du capital.

Au principe selon lequel l'attribution des actions gratuites est soumise à l'atteinte de conditions de performance, est prévu pour le conseil d'administration la possibilité d'y déroger. Toutefois ces actions gratuites sans critères de performance ne pourront être attribuées au dirigeant mandataire social et au COMEX.

#### **Référence**

**Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2018 : Titre II-C 4-2**

*L'AFG préconise que la société fournisse à ses actionnaires, dans son rapport annuel, des données précises concernant l'ensemble des conditions de performance ayant conduit à l'octroi d'actions gratuites au cours des trois derniers exercices. ...*

Les résolutions destinées à autoriser l'attribution d'actions gratuites à des salariés et/ou mandataires sociaux doivent intégrer des critères de performance explicites sur la base desquels seront attribuées lesdites actions afin que l'actionnaire puisse apprécier leur potentiel dilutif en conséquence.

## GOUVERNANCE

### Composition du conseil d'ALSTOM

Le conseil d'ALSTOM comportera, à l'issue de l'assemblée générale, 55% de membres libres d'intérêts en conformité avec les recommandations de l'AFG (dans l'hypothèse où les résolutions correspondantes seraient acceptées).

Présenté	Nom	Affiliation	Qualif AFG	Genre	Age	Nat	Durée	Fin du mandat	Mandats		Comités		
									Exe c.	Ad	Audit	Nom	Rem
<input checked="" type="checkbox"/>	Roland Busch	Président - Représentant d'actionnaire	Non-libre d'intérêts	M	53	DE	Nouveau	2022	1	3			
<input checked="" type="checkbox"/>	Henri Poupart-Lafarge	Directeur Général	Non-libre d'intérêts	M	49	FR	3	2022	1	0			
<input checked="" type="checkbox"/>	Yann Delabrière		Libre d'intérêts	M	67	FR	1	2022	0	1			
<input checked="" type="checkbox"/>	Clotilde Delbos		Libre d'intérêts	F	50	FR	Nouveau	2022	1	1			
<input checked="" type="checkbox"/>	Sylvie Kandé de Beaupuy		Libre d'intérêts	F	61	SN	1	2022	1	1			
<input checked="" type="checkbox"/>	Baudouin Prot		Libre d'intérêts	M	67	FR	Nouveau	2022	0	4			
<input checked="" type="checkbox"/>	Sigmar Gabriel		Libre d'intérêts	M	58	DE	Nouveau	2022	0	1			
<input checked="" type="checkbox"/>	Janina Kugel	Représentant d'actionnaire	Non-libre d'intérêts	F	48	DE	Nouveau	2022	1	2			
<input checked="" type="checkbox"/>	Christina Stercken		Libre d'intérêts	F	59	DE	Nouveau	2022	0	4			
<input checked="" type="checkbox"/>	Ralph P. Thomas	Représentant d'actionnaire	Non-libre d'intérêts	M	57	DE	Nouveau	2022	1	1			
<input checked="" type="checkbox"/>	Mariel von Schumann	Représentant d'actionnaire	Non-libre d'intérêts	F	57	RP	Nouveau	2022	1	3			

✉

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Eric PAGNIEZ